



Tour de contrôle

Nouveaux règlements Transport Canada

Patrice Sarrazin, Président

L'entrée en vigueur des nouveaux règlements de Transport Canada implique pour les membres du Club certaines responsabilités :

1. L'identification des aéronefs
2. Limite d'altitude de vol à 400'
3. Assurer les compétences et maîtrise de son aéronef en tout temps.

Identification des aéronefs

Chacun des aéronefs utilisés pour effectuer des vols au terrain du Club devront être clairement identifiés en inscrivant : NOM, # MAAC, # TÉL MAAC ou personnel. Chacun des membres est responsable de l'application de ce règlement.

Notre site fait partie d'un des 58 sites MAAC en Zone contrôlée par NAV Canada. Notre terrain de vol se situe dans une zone contrôlée de classe C.

Tant que le MAAC n'a pas pris d'arrangement avec NAV Canada la limite fixée et entendue entre MAAC et NAV Canada est de 400'.

Attestation nouveaux membres (ailes de pilote)

Tout nouveau membre devra se faire certifier par l'une des personnes suivantes:

Avions: Michel Renaud

Drones: Jean-Claude Guèvremont

Hélicos: David Brouillette

Au besoin, une formation avec un des instructeurs de vol indiqués sur notre site Web sera dispensée pour l'obtention des ailes



Événements spéciaux :

- BBQ du Club Samedi le 22 juin 2019

BBQ 2019

Le CA désire remercier Ronald Beauvais pour l'organisation et la tenue du prochain BBQ du Club qui aura lieu le 22 juin 2019. Cette activité est réservée aux membres seulement.

Des prix spéciaux seront décernés à cette occasion par Steve Woloz, directeur de la Zone St-Laurent du MAAC.



- La décoration MAAC Leader qui sera décernée à Jean-Claude Guèvremont pour avoir fait preuve de leadership à promouvoir l'aéromodélisme.
- Nous sommes heureux pour Hussein Deghayli, récipiendaire de la bourse MAAC de \$5,000 à la mémoire de Jack McGillivray. Le chèque lui sera remis par Steeve. Bon succès Hussein dans tes projets d'études et de pilotage !

Événements spéciaux :

- Fun Fly du
Club
**Samedi le 7
septembre
2019**



Fun Fly 2019

Cette activité organisée par les membres du CA à l'intention des membres, familles et amis aura lieu le samedi 7 septembre 2019. Remise au lendemain en cas de pluie.

Des invitations seront envoyées de différentes façons.

Statut stationnement du terrain de vol

Un drain agricole ensaché de 140 pieds de long a été installé sur le terrain avec 8 stations de récupération à 4 pieds de la clôture.

28 voyages de terre ont été déversés sur le stationnement.

Des semences de gazon et de trèfles ont été épandues suite à un dépierrage. La croissance est à venir dans les prochaines semaines.

Merci à Michel Renaud, Excavation St-Bruno et Richard Lavallée, pour ceux qui ne le connaissent pas, il assure une tonte régulière et l'entretien de notre merveilleux site pratiquement à tous les jours !

Bonne saison de vol 2019 !

Tous les membres du CA souhaitent à chacun de nos membres une magnifique saison de vol 2019 avec beaucoup de plaisir et une saine communication durant toute la saison.

